

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/104**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Projet de rénovation de l'éclairage public du cordon lagunaire – Opération 600 - Modification du plan de financement

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La route du cordon lagunaire comprend 372 points lumineux, mais le parc est assez vétuste et la Communauté de Communes a pour projet de rénover le parc de l'éclairage public.

Cette démarche avait été initiée lorsque le Conseil Communautaire a délibéré le 12 décembre 2022 pour permettre à la Communauté de Communes de lancer une étude globale sous forme d'un diagnostic de l'éclairage public du cordon lagunaire jusqu'à la remise d'un programme détaillé et chiffré pour des économies d'énergie. Ainsi, la Communauté de Communes avait délibéré sur un plan de financement pour obtenir une première subvention de 7 120 € pour engager cette étude, conformément au cahier des charges de l'AUE (CDC) et de l'ADEME (Cf. délibération 2022/105).

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire

Cette étude a été menée par le bureau d'études EUREKA qui a remis un programme de rénovation de l'éclairage public du Cordon lagunaire de la Marana qui permet de réduire de 37 % le parc de luminaires mais surtout de réduire de 91 % la consommation d'énergie annuelle.

La Communauté de Communes, en tant que maître d'ouvrage de ce projet, souhaite conduire ce programme de rénovation de l'éclairage public et ainsi se positionner sur l'AAP de la CDC /AUE et sur les financements de l'Etat pour mener ce programme de travaux.

Le coût total du programme de l'opération est de 867 024,68 € HT soit 963 360.76 € TTC dont 96 336,08 € HT soit 115 603.29 € TTC de MOE et d'AMO correspondant à 12 % du cout total de l'opération.

La délibération n°2014/16, adoptée le 20 mars 2024, approuvait le plan de financement suivant :

CDC	299 455,24 € HT, soit 332 175,25 € TTC, soit 47 % des subventions Soit 35 % du montant de l'opération
Etat	338 114,42 € HT, soit 376 858,27 € TTC, soit 53 % des subventions Soit 39 % du montant de l'opération
Total subventions	637 569.68€ HT, soit 709 033.52 € TTC, soit 74% du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	229 455.02€ HT, soit 254 327.24 € TTC, soit 26 % du montant total de l'opération
Total	867 024,68€ HT, soit 963 360.73 € TTC

Puis, la circulaire n° 45538 du 04 avril 2024 relative au déploiement du fonds vert parue pour limiter les financements des projets par l'Etat à hauteur de 25 % maximum.

Conformément à la circulaire précitée, par arrêté n°2B-2024-06-13-00008 du 13 juin 2024, la Communauté de Communes reçoit une subvention du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires Fonds Vert – 2024 de 216 756,17 € HT, soit 25 % du coût prévisionnel.

Afin de palier partiellement à cette diminution des aides de l'Etat, l'AUE a proposé à la Communauté de Communes de revoir à la hausse son taux de participation au financement de ce projet.

Considérant les éléments cités ci-dessus, le nouveau plan de financement est le suivant :

CDC	325 344,79 € HT, soit 390 413,75 € TTC, soit 60 % des subventions Soit 38 % du montant de l'opération
Etat	216 756,17 € HT, soit 260 107,40 € TTC, soit 40 % des subventions Soit 25 % du montant de l'opération
Total subventions	542 100,96 € HT, soit 650 521,15 € TTC, soit 63 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	324 923,73 € HT, soit 389 908,48 € TTC, soit 37 % du montant total de l'opération
Total	867 024,68 € HT, soit 1 040 429,62 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

CDC	325 344,79 € HT, soit 390 413,75 € TTC, soit 60 % des subventions Soit 38 % du montant de l'opération
Etat	216 756,17 € HT, soit 260 107,40 € TTC, soit 40 % des subventions Soit 25 % du montant de l'opération
Total subventions	542 100,96 € HT, soit 650 521,15 € TTC, soit 63 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	324 923,73 € HT, soit 389 908,48 € TTC, soit 37 % du montant total de l'opération
Total	867 024,68 € HT, soit 1 040 429,62 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI